

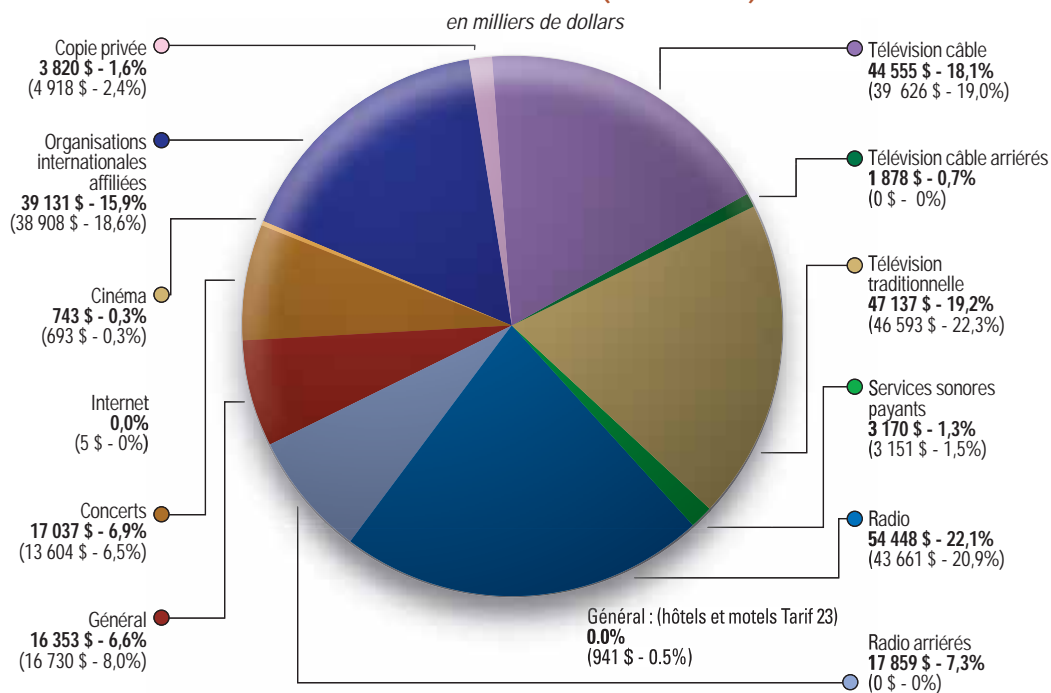
RAPPORT FINANCIER 2007 DE LA SOCAN: L'ANNÉE EN REVUE

La SOCAN a connu une année excellente en 2007, répartissant un montant de 180,9 millions \$ entre ses membres et ses organisations internationales affiliées. Voici quelques faits marquants de l'année :

- L'approbation le 22 février 2008, par la Commission du droit d'auteur du Canada, d'un tarif intérimaire pour la radio commerciale (tarif 1A), confirmant sa décision originale d'octobre 2005. Grâce à celle-ci, la SOCAN a inclus dans ses revenus de 2007 le montant de 27 millions (9,1 millions pour 2007 et le restant pour les années précédentes). La SOCAN fera des répartitions spéciales de ces redevances en 2008. Cette année, la SOCAN devrait percevoir des revenus additionnels de 11 millions grâce à la décision de la Commission.
- Le report des revenus découlant de l'approbation par la Commission du droit d'auteur en 2006 du nouveau tarif 24 de la SOCAN, couvrant la communication au public par télécommunication des sonneries téléphoniques. Pour 2007, la décision est encore sous examen à la suite d'une demande de révision judiciaire de plusieurs parties en 2006. Les revenus perçus en 2007 seront aussi reportés (revenus de 2007 reportés : 3 millions; pour 2006 : 3,5 millions).
- Une répartition relative à l'approbation par la Commission du droit d'auteur en 2006 du tarif 23 (Services offerts dans les chambres d'hôtel et de motel). Le 15 mai 2007, la SOCAN a fait une répartition spéciale de un million relative à ce tarif, pour la période de janvier 2001 à juin 2006.
- Une première répartition de la SOCAN, le 15 août 2007, de redevances radio nationales à partir de trois fonds : recensement, sondages et Radio-Canada. Voir « Répartitions de la SOCAN » ci-dessous pour plus de détails.

TABLEAU 1 REVENUS DE LA SOCAN EN 2007

TOTAL = 246 131 \$ (208 830 \$)



NOTE: Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2006

REVENUS GÉNÉRAUX

Tel que l'indique le **tableau 1**, les revenus de la SOCAN ont atteint 246,1 millions \$ en 2007 (2006 : 208,8 millions \$), une augmentation de 17,9 pour cent ou 37,3 millions \$. Cette hausse est surtout attribuable à la décision favorable de la Commission du droit d'auteur du Canada sur le tarif 1A de la radio, générant un montant total de 27 millions.

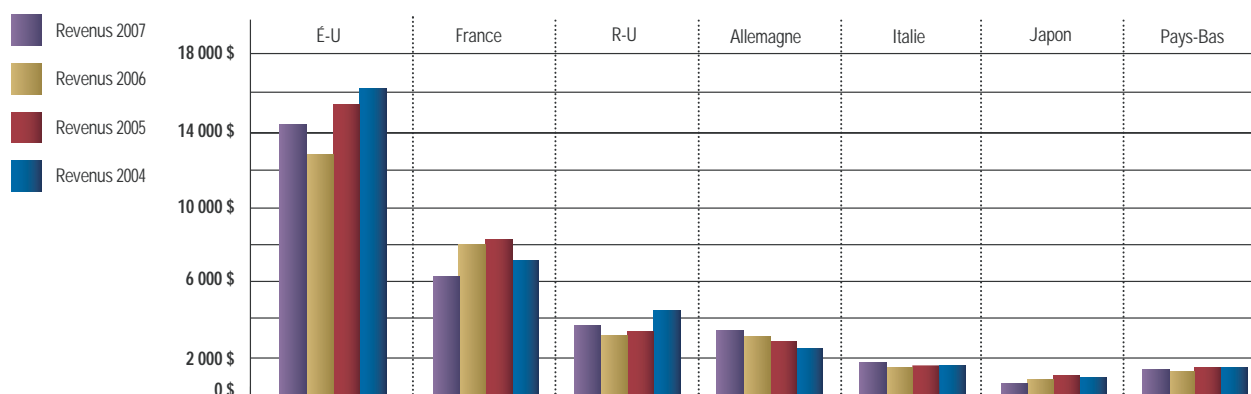
Pour le câble, l'augmentation fut de 6,8 millions par rapport à 2006, les revenus de concerts étant en hausse de 3,4 millions. La perception de redevances internationales fut légèrement à la hausse, tandis que celles versées par la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP) diminuaient de 1,1 million.

Si on exclut les redevances de copie privée et les arriérés non-récurrents, la hausse de revenus fut de 11 pour cent par rapport à l'année précédente.

La SOCAN continue de posséder trois sources de revenus : les exécutions nationales (radio, télévision, câble, services sonores payants, concerts, films et autres tarifs généraux), internationales (en provenance d'organisations internationales affiliées pour les exécutions des œuvres de nos membres dans le monde) et les redevances de copie privée.

TABLEAU 2 REVENUS INTERNATIONAUX PAR PAYS

en milliers de dollars



REVENUS INTÉRIEURS

Les revenus de la SOCAN en droits d'exécution au pays en 2007 ont augmenté à 203,2 millions (2006 : 165 millions \$), en grande partie en raison des arriérés radio, de la force de la publicité sur le câble et des revenus perçus à la suite de vérifications, ainsi qu'une augmentation en revenus de concerts. Si on exclut les effets d'une vérification auprès des clients du câble et la perception d'arriérés en 2006 et 2007, les revenus intérieurs de la SOCAN ont progressé de 11,8 pour cent en 2007.

Les revenus de la télévision commerciale ont augmenté de 0,5 million par rapport à 2006 (47,1 millions en 2007 contre 46,6 millions en 2006). Cette hausse est attribuable à la perception d'arriérés de redevances en 2007. Le nombre de compagnies de télévision ayant opté pour la Licence générale modifiée (LGM, établie par la Commission du droit d'auteur en 1998) est demeuré le même d'une année à l'autre. Actuellement, il y a quatre compagnies de télévision dans cette catégorie, représentant 24 stations. Les revenus de télévision perdus par la SOCAN en 2007, en raison de la LGM, se chiffrent à 2,5 millions, comme en 2006.

Les revenus de la télévision par câble ont progressé de 12,6 pour cent par rapport à 2006 (soit 44,6 millions en 2007 contre 39,6 millions en 2006) en raison d'une augmentation des abonnements et des revenus publicitaires. En plus de la perception des revenus du câble en 2007, un montant de 1,9 million fut perçu à la suite d'une vérification. Les revenus des services sonores payants sont demeurés les mêmes qu'en 2006 (3,2 millions).

REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE

Les revenus de la SOCAN provenant d'organisations internationales affiliées ont augmenté légèrement à 39,1 millions (2006 : 38,9 millions). Bien que les membres de la SOCAN aient profité d'exécutions plus lucratives sur la scène internationale, cette nouvelle entrée en devises étrangères a été amoindrie par la vigueur du dollar canadien relativement à plusieurs de ces devises.

Le tableau 2 montre les revenus étrangers en provenance des sept territoires les plus payants au cours des quatre dernières années. Les redevances des organisations de droits d'exécution américaines (ASCAP, BMI et SESAC) sont les plus importantes : environ 14 millions ou 35,9 pour cent du revenu total de source étrangère.

Les revenus totaux de la radio, incluant les stations de radio commerciales et non commerciales, se sont accrus de 28,6 millions (72,3 millions en 2007, contre 43,7 millions en 2006). De ce montant, 27 millions sont attribuables à la décision de la Commission du droit d'auteur du Canada sur la radio commerciale (tarif 1A) pour son augmentation pour la période fiscale de 2003 à 2007 (17,9 millions pour la période fiscale de 2003 à 2006 et 9,1 millions pour celle de 2007). De plus, une hausse de 1,6 million s'explique par de plus forts revenus publicitaires. En excluant les arriérés de 17,9 millions perçus pour 2003 à 2006, les revenus normatifs de radio sont en hausse de 24,5 pour cent par rapport à 2006 (54,4 millions en 2007 et 43,7 millions en 2006).

Les recettes des licences générales comprennent les exécutions musicales de lieux tels que les clubs, expositions, événements sportifs, parcs thématiques, centres d'exercices physiques, bureaux professionnels, etc. En 2007, les revenus ont baissé de 1,3 millions par rapport à 2006, mais 0,9 million de cette différence est attribuable à la perception en 2006 d'arriérés sur le nouveau tarif des services offerts aux chambres d'hôtel et de motel. Si on exclut ces arriérés, les revenus ont baissé de 2,4 pour cent par rapport à 2006 (16,3 millions en 2007 et 16,7 millions en 2006). Les revenus des concerts sont en hausse de 25 pour cent (17,0 millions en 2007 et 13,6 millions en 2006), principalement en raison des recettes générées par les principaux spectacles tenus au Canada et la perception d'arriérés..

Après les États-Unis, les revenus les plus élevés en 2007 proviennent de la France : 6,2 millions ou 15,7 pour cent des revenus de l'étranger. Comme le montre le tableau, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et les Pays-Bas constituent d'autres territoires importants pour l'exécution de la musique canadienne. Ces sept principaux pays représentent 80,5 pour cent des revenus totaux de la SOCAN de source étrangère.

REDEVANCES DE COPIE PRIVÉE

La SOCAN est membre de la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP). La SCPCP perçoit des revenus de copie privée sur la vente de disques et de cassettes vierges, et d'autres supports semblables. Ces sommes sont réparties en fonction des œuvres qui bénéficient d'exécutions radiophoniques et de disques vendus. La SOCAN réclame ensuite des redevances de copie privée au nom des membres qui lui ont confié le droit de percevoir ces redevances. En 2007, la SOCAN a reçu 3,8 millions (2006 : 4,9 millions) de la SCPCP.

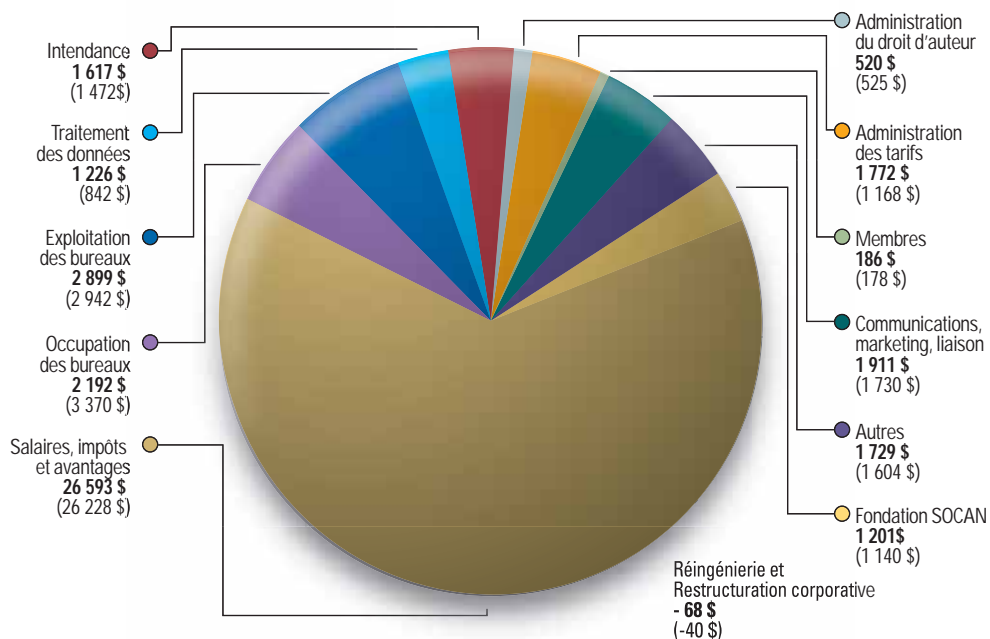
Pour 2007, les revenus de copie privée de la SOCAN correspondent aux œuvres qui ont bénéficié d'exécutions radiophoniques et de disques vendus pour les années 2000 à 2006. D'autres redevances de copie privée seront réparties en 2008 mais leur importance ne sera pas connue avant que le processus de demande auprès de la SCPCP ne soit achevé.

La SOCAN continue de ne déduire que les frais directs encourus lors de la répartition des redevances de copie privée. En 2007, ces frais étaient en moyenne de 4,4 pour cent (2006 : 12 pour cent). La raison de cette baisse par rapport à l'année précédente est qu'en 2006 le taux moyen incluait l'amortissement de la mise sur pied d'un système de gestion des fonds de copie privée pour la période de 2003 et les années suivantes.

TABLEAU 3 DÉPENSES BRUTES DE LA SOCAN EN 2007

TOTAL = 41 778 \$ (41 159 \$)

en milliers de dollars



NOTE: Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2006

DÉPENSES

Les dépenses administratives nettes de la SOCAN (dépenses brutes moins les revenus d'investissement et de location) ont été de 34,2 millions en 2007 (2006 : 33,3 millions), à cause d'une augmentation des dépenses brutes de 0,6 million, expliquée plus bas. Il y eut aussi une baisse des revenus d'investissement de 0,3 million, due à un écart défavorable du cours lors de gains en capital découlant de vente de placements en bons et capitaux, et qui excédait l'écart favorable du cours en revenus d'intérêts pour 2006 et 2007. Les dépenses administratives nettes en 2007 représentent 13,9 pour cent des revenus totaux (2006 : 15,9 pour cent). Si on exclut les postes inhabituels et les revenus non reliés à des redevances d'exécution (ex. revenus d'arriérés et de copie privée), le ratio de dépenses net ajusté fut de 15,3 pour cent en 2007, comparé à 16,3 en 2006.

Les dépenses brutes de 41,8 millions de la SOCAN en 2007 (avant les revenus d'investissement et de location) furent plus élevées de 0,6 million, ou 1,5 pour cent de plus qu'en 2006.

Voici les dépenses de 2007 et de 2006 par poste, avec le pourcentage du total des dépenses brutes entre parenthèses (voir tableau 3).

SALAIRES ET AVANTAGES

(63,7 POUR CENT)

Le plus gros poste de dépenses de la SOCAN demeure celui des ressources humaines, avec environ 300 employés à plein temps et à temps partiel répartis dans cinq bureaux à travers le pays. En 2007, les dépenses salariales ont connu une hausse de 365 000 \$ par rapport à l'année précédente; en contrepartie, la fin de la duplication de personnel des Licences à la suite de la réorganisation de ce service l'année précédente et d'autres changements de personnel ont permis de réduire la hausse.

OCCUPATION DES BUREAUX

(5,3 POUR CENT)

Cette catégorie inclut les coûts reliés à l'entretien de l'édifice du bureau-chef de Toronto (taxes, services, maintenance, dépréciation) ainsi qu'à la location des bureaux de la SOCAN ailleurs au pays. Le chiffre de 2007 montre une baisse de 1,2 million par rapport à 2006 surtout à cause de la conclusion de la rénovation des bureaux de Toronto et Montréal l'année précédente.

EXPLOITATION DES BUREAUX

(6,9 POUR CENT)

Les dépenses de ce poste budgétaire couvrent l'achat d'équipement, les contrats de location, le téléphone et le télécopieur, les fournitures de bureau, abonnements, expéditions, assurances, etc. Le chiffre de 2007 est plus bas de 43 000 \$ que les dépenses comparables de 2006, en raison d'une dépréciation plus basse et d'un taux de change favorable sur notre compte en devises américaines dû à la force de notre dollar. Ces économies furent mitigées par l'installation d'un nouveau système téléphonique pour le Service des membres et des licences en 2007.

TRAITEMENT DES DONNÉES

(2,9 POUR CENT)

L'augmentation de 384 000 \$ ici est principalement attribuable à de nouvelles dépenses à un fournisseur pour l'identification audionumérique des œuvres musicales et une hausse de maintenance des ordinateurs et logiciels.

INTENDANCE

(3,9 POUR CENT)

Ces coûts sont surtout reliés aux dépenses et honoraires des membres du conseil et des consultants ainsi qu'au coût de la vérification annuelle. Le chiffre de 2007 est supérieur de 145 000 \$ par rapport à 2006, principalement en raison de consultants travaillant sur divers projets.

ADMINISTRATION DU DROIT D'AUTEUR

(1,2 POUR CENT)

Cette catégorie inclut les coûts légaux reliés aux poursuites pour atteinte au droit d'auteur ou perception de licences. Elle a connu une diminution de 5 000 \$ par rapport à 2006.

ADMINISTRATION DES TARIFS

(4,2 POUR CENT)

Ceci inclut des coûts des initiatives de réforme du droit d'auteur et des frais de comparution devant la Commission du droit d'auteur en rapport avec les changements de tarifs SOCAN. Le chiffre de 2007 est supérieur de 604 000 \$ par rapport à l'année précédente en raison d'audiences sur les tarifs suivants : tarif 1A radio, réexamen; tarif 22, Internet; tarif 24, révision judiciaire du tarif des sonneries téléphoniques et tarif 25, radio satellite.

MEMBRES

(0,5 POUR CENT)

Ces coûts incluent la promotion, les colloques, les ateliers d'information pour les membres, les séminaires, etc.

COMMUNICATIONS, MARKETING, LIAISON

(4,6 POUR CENT)

Ce poste inclut les coûts de publicité, les galas, les magazines, le site Internet de la SOCAN, les commandites d'événements de l'industrie, l'impression et le design. Les dépenses sont supérieures de 181 000 \$ par rapport à 2006 en raison en partie d'une augmentation des commandites.

RÉINGÉNIERIE ET RESTRUCTURATION INTERNE

(-0,2 POUR CENT)

En 2007 et 2006, il n'y a pas eu de frais de restructuration mais un redressement de 68 000 \$ et 40 000 \$, respectivement, par rapport aux coûts de 2005.

AUTRES

(4,1 POUR CENT)

L'augmentation de 125 000 \$ par rapport à 2006 est principalement liée à une hausse des voyages.

LA FONDATION SOCAN

(2,9 POUR CENT)

Cette catégorie de dépenses représente le transfert de fonds annuel à la Fondation, qui administre des programmes de subventions et des concours afin d'encourager la créativité musicale (la Fondation possède également sa propre caisse de dotation dont elle tire ses fonds). Les paiements à la Fondation ont totalisé 61 000 \$ de plus en 2007 qu'en 2006.

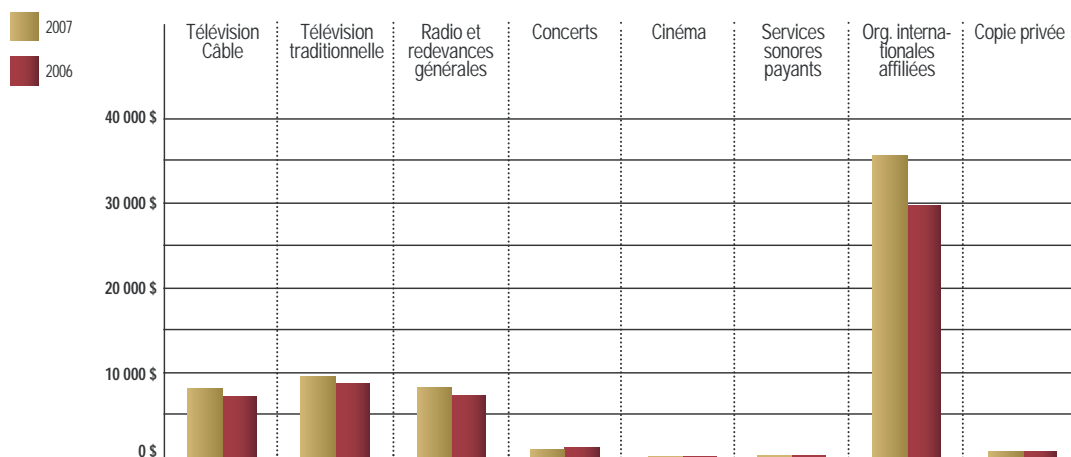
LES RÉPARTITIONS

Les répartitions totales de la SOCAN en 2007 ont été de 180,9 millions (2006 : 164,0 millions), incluant les répartitions spéciales présentées ci-dessous. Sur ce montant, les droits d'exécution de 2007 comptent pour 176,7 millions (2006 : 159,7 millions) et la copie privée de 2007 représente 4,2 millions (2006 : 4,3 millions). Les avances aux membres sont reflétées dans ces nombres. Si on les enlève, les répartitions totales de la SOCAN en 2007 ont été de 181,6 millions (2006 : 164,3 millions). Si l'on exclut les répartitions de droits de copie privée, les répartitions spéciales et les avances aux membres, la croissance des répartitions de la SOCAN a été de 10,6 pour cent par rapport à l'année précédente.

En 2007, des changements ont été apportés à la manière dont les revenus radio ont été répartis. Jusqu'alors, la SOCAN payait les membres à partir d'un seul fonds radio qui incluait Radio-Canada. À partir de la répartition du 15 août 2007, elle a créé trois fonds : Recensement, Radio-Canada et Sondages, permettant ainsi de mieux coupler les exécutions à la radio et les revenus de licences. Pour le fonds Recensement, la SOCAN utilise la technologie d'identification audionumérique (IAN), ce qui signifie 100 pour cent de la programmation 2007 des quelque 160 stations de radio commerciale qui y adhèrent à travers le pays. Environ 72 pour cent des revenus radio nationaux de la SOCAN sont payés selon les données de recensement, et 60 pour cent de ce total selon la technologie d'IAN (fonds Recensement), le 12 pour cent restant étant le fonds Radio-Canada. Le 28 pour cent restant de la répartition radio continue d'être distribué en utilisant des données de sondages et constitue le fonds Sondages.

TABLEAU 4 TOTAL DES RÉPARTITIONS ENTRE AUTEURS

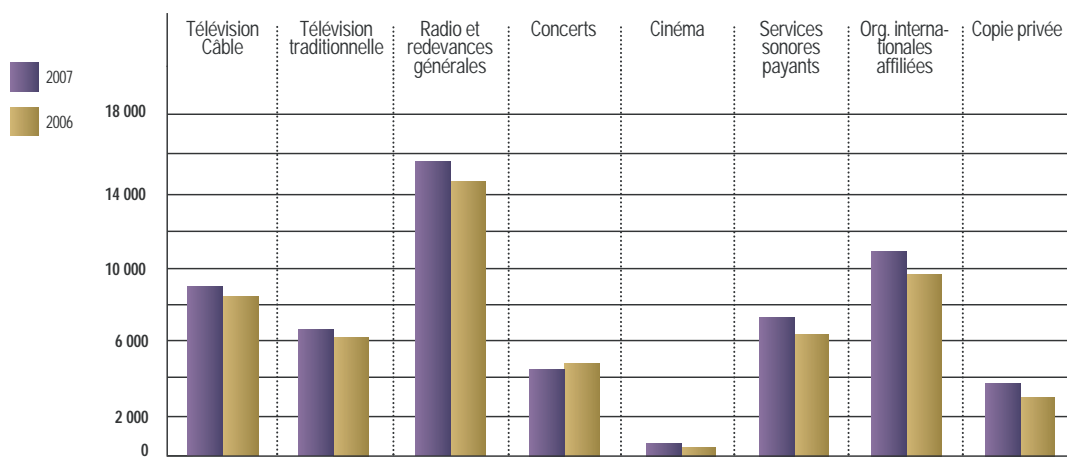
en milliers de dollars



Note : ceci représente une répartition normative (excluant les répartitions spéciales de revenus nationaux)

TABLEAU 5 AUTEURS RECEVANT DES RÉPARTITIONS

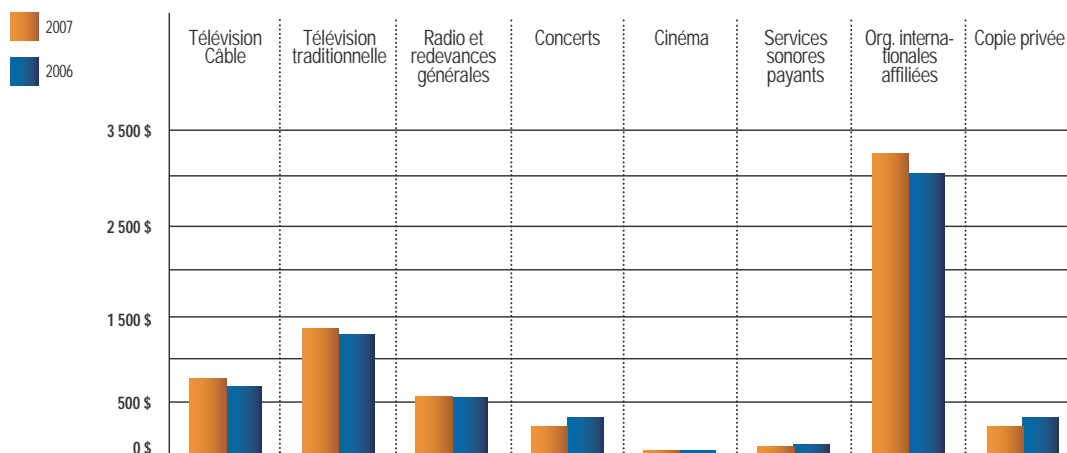
en nombre d'auteurs



Note : ceci représente une répartition normative (excluant les répartitions spéciales de revenus nationaux)

TABLEAU 6 MOYENNE DES RÉPARTITIONS DES MEMBRES

en dollars



Note : ceci représente une répartition normative (excluant les répartitions spéciales de revenus nationaux)

LES RÉPARTITIONS SPÉCIALES

La SOCAN a effectué trois répartitions spéciales en 2007 (incluses dans le total de 181,6 millions). La première, en date du 15 février, s'élevant à 165 000 \$, est relative à des paiements reçus de la SGAE, la société espagnole, pour des taxes déduites de répartitions de la seconde moitié de 2003 et l'année 2004. La répartition du 15 mai 2007 en comprenait en fait deux : la première, d'un million, était composée d'arriérés du tarif 23 (Services offerts dans les chambres d'hôtel et de motel), payés aux compositeurs/éditeurs de musique de film pour les périodes de répartition du 1^{er} trimestre de 2001 au 2^e trimestre de 2006. La seconde, totalisant 415 000\$, était faite d'arriérés de ZAIKS, la société polonaise, pour des exécutions à la télévision de 1997 à 2003.

La SOCAN continue de payer deux types distincts de redevances à ses membres auteurs-compositeurs et à ceux des organisations internationales affiliées : les droits d'exécution et de copie privée. Les trois derniers tableaux indiquent les répartitions normatives (excluant toutes les distributions spéciales de 2007 et de 2006) par fonds aux auteurs/compositeurs membres de la SOCAN pour ces deux types de redevances. Dans chaque cas, la colonne de droite représente les redevances de copie privée. Avec les changements de méthodologie de répartitions radio, ces résultats ont été consolidés pour pouvoir les comparer dans ces tableaux.

Le **tableau 4** compare les années 2007 et 2006 en termes de répartitions aux auteurs/compositeurs membres, uniquement pour les exécutions, des différentes sources : la télévision câblée, la radio et les redevances générales augmentent d'une année à l'autre en raison de leurs revenus croissants, alors que les autres sources nationales (cinéma et services sonores payants) demeurent stables. Les redevances de source étrangère payées aux membres de la SOCAN de même que les répartitions de copie privée augmentent d'une année à l'autre principalement en raison des périodes de répartition.

Le **tableau 5** montre le nombre d'auteurs/compositeurs membres de la SOCAN ayant reçu des redevances en 2007. Le nombre de membres ayant reçu des redevances de droit d'exécution pour les concerts a diminué en 2007, alors que le nombre de ceux recevant des redevances pour de la musique de film est demeuré le même. Le nombre de membres ayant touché des redevances pour les exécutions à la télé traditionnelle et au câble, dans les services sonores payants et à l'international a augmenté par rapport à 2006. En 2007, 15 692 membres auteurs ou compositeurs ont touché des redevances de radio et redevances générales, soit une hausse de 8 pour cent par rapport à 2006 (14 520), ce qui est dû au nouveau processus d'identification des exécutions radio (IAN). Nous ne pourrions comparer les trois nouveaux fonds radio avant les années financières 2008 et 2009. En 2007, 3 751 membres auteurs ou compositeurs ont touché des redevances de copie privée, ce qui représente une augmentation par rapport à 2006 (3 150).

Le **tableau 6** illustre la moyenne des répartitions par membre auteur/compositeur pour les droits d'exécution dans les différents fonds. À l'exception des fonds concerts, radio et général, les répartitions moyennes par créateur ont augmenté pour 2007, l'augmentation des revenus disponibles pour répartition étant plus importante que celle des membres auteurs, l'inverse étant vrai pour le fonds concerts. Pour le fonds radio et général, les répartitions moyennes par créateur sont demeurées semblables puisque le changement des revenus disponibles pour répartition est presque égal à celui du nombre de membres percevant ces redevances. Les comparables des trois nouveaux fonds radio ne pourront vraiment se faire avant les années financières 2008 et 2009. En 2007, les répartitions de redevances de copie privée par membre auteur/compositeur ont diminué légèrement (291\$ par rapport à 318\$ en 2006), les revenus diminuant plus que le nombre d'auteurs touchés par cette source de répartition.

ÉTAT DES OPÉRATIONS DES RÉPARTITIONS ET ÉTAT FINANCIER

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007
AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS 2006
en milliers de dollars

OPÉRATIONS	2007	2006
Droits des licences canadiennes	203 180 \$	165 004 \$
Redevances provenant d'organisations étrangères affiliées	39 131 \$	38 908 \$
Total revenus de redevances	242 311 \$	203 912 \$
Redevances de copie privée	3 820 \$	4 918 \$
Total	246 131 \$	208 830 \$
Frais d'administration, déduction faite des revenus de placement et de location	34 200 \$	33 251 \$
Montants pouvant être répartis	211 931 \$	175 579 \$

ÉTAT DES FONDS DE RÉPARTITION	2007	2006
Solde au début de l'exercice	120 770 \$	109 198 \$
Ajout montants pouvant être répartis	211 931 \$	175 579 \$
	332 701 \$	284 777 \$
Montants répartis dans l'année	180 934 \$	164 007 \$
Solde à la fin de l'exercice	151 767 \$	120 770 \$

BILAN	2007	2006
Placements (encaisse, placements et intérêts à recevoir)	158 943 \$	146 830 \$
Moins les créditeurs et charges à payer, montant net	16 143 \$	36 910 \$
	142 800 \$	109 920 \$
Ajout actif (immeuble, mobilier et matériel de bureau, frais de développements de logiciels, dépréciation et amortissement)	10 061 \$	10 850 \$
Gain non réalisé/pertes sur investissements	(1 094)	0
Total	151 767 \$	120 770 \$